



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

## Jeunesse et sports : budget

Question écrite n° 5750

### Texte de la question

M Michel Meylan attire l'attention de M le secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, chargé de la jeunesse et des sports, sur la modicité et le manque d'ambition du budget réservé aux sports, activité essentielle pour l'avenir de nos jeunes et la « santé » de la nation. Ce budget, dont l'évolution est inférieure à celle du budget total, ne permet pas à l'ensemble du monde sportif de préparer dans les meilleures conditions les jeux Olympiques d'Albertville, que la France et la Savoie auront l'honneur d'organiser.

### Texte de la réponse

Reponse. - Il faut noter qu'un effort substantiel a déjà été effectué sur le budget de l'Etat puisque le budget du secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports atteindra 2 308 millions de francs, soit 4 p 100 de plus qu'en 1988, grâce notamment à une mesure nouvelle de 60,5 millions de francs pour les opérations d'aménagement des rythmes de vie de l'enfant, de 3 millions de francs pour la lutte contre le dopage et 0,5 million de francs pour les jeux de la Francophonie. En outre, pour 1989, les ressources du FNDS sont évaluées à 900 millions de francs, ce qui est conforme aux enjeux constatés au cours du dernier trimestre 1988. Il est prévu d'engager sur le montant de ces ressources 160 millions de francs de dépenses au profit du COJO. Sur cinq ans, la contribution du secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports pour les équipements nécessaires aux jeux olympiques d'Albertville a été évaluée à 400 millions de francs.

### Données clés

**Auteur :** [M. Meylan Michel](#)

**Circonscription :** - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 5750

**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'état

**Ministère interrogé :** jeunesse et sports

**Ministère attributaire :** jeunesse et sports

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 28 novembre 1988, page 3397